

Annexe 2 : Bilan des constats

En février 2020, un comité consultatif réunissant 12 artistes proches de Main Film et issues des communautés sous représentées a été mis sur pied pour s'exprimer sur l'accès aux ressources ainsi qu'aux barrières existantes dans le milieu du cinéma québécois. Suite à ces rencontres [ayant eu lieu sur 15 mois](#), MAIN FILM a relevé les points suivants :

- 1 - Une proportion significative des artisan·e·s du cinéma qui sont présents chez MAIN FILM proviennent des communautés sous-représentées.
- 2 - Le secteur du cinéma québécois a généralement une incompréhension par rapport aux réalités et besoins des artistes des communautés sous-représentées.
- 3 - La volonté des organismes culturels de favoriser l'inclusion est de plus en plus engagée mais manque encore d'actions concrètes et tangibles.
- 4 - Les artistes des communautés sous-représentées occupent une place négligeable auprès des instances, notamment au sein des organismes artistiques, des institutions culturelles, des subventionneurs, des conseils, des regroupements et des associations professionnelles, etc.
- 5 - Les artistes des communautés sous-représentées éprouvent souvent des difficultés à se faire reconnaître en tant qu'artistes professionnels.
- 6 - Les artistes des communautés sous-représentées cherchent à élargir et diversifier leurs publics pour ne plus être uniquement liés à celui de leurs communautés spécifiques.
- 7 - Malgré le désir des artistes des communautés sous-représentées de bénéficier de plus d'encadrement dans leur projet pour mieux s'insérer dans le milieu professionnel du cinéma, il existe un manque d'activités qui sont pensés pour eux et par eux, telles que des mentorats, stages, formations et évènements de réseautage.
- 8 - Les artistes dits de la diversité culturelle ont historiquement été désavantagés et peu représentés dans les médias; et sont susceptibles de faire l'objet de discrimination en raison de leur couleur de peau, leur patronyme, leur religion et/ou leur accent. Il est important de reconnaître l'existence et l'importance de leur participation dans la création artistique mais aussi de valoriser et de préserver le caractère distinctif des expressions culturelles. La valorisation et l'interconnexion des expressions culturelles favorise la justice sociale, offre une base plus vaste de connaissances collectives et accroît la durabilité de l'écologie des arts.
- 9 - Les artistes nouveaux arrivants au Québec témoignent d'une difficulté à faire reconnaître leurs compétences acquises dans leurs pays d'origine. Ils se retrouvent souvent confrontés à des environnements qui font obstacle à leur inclusion et à leur reconnaissance par leurs pairs. Le

temps nécessaire pour comprendre le fonctionnement de leur nouveau milieu artistique, pour maîtriser le système d'aide financière, pour apprendre les terminologies, et pour développer leur réseau constitue un réel fardeau sur lequel il faut agir. Les barrières linguistiques, culturelles, financières amènent un sentiment de découragement et/ou d'échec, d'autant plus dans un milieu très compétitif (ou concurrentiel) et renforcé par un système non adapté.

10 - Les artistes autochtones ont une vision du monde et un droit de revendication d'autodétermination culturelle en réponse aux immenses pertes de leurs traditions culturelles, linguistiques et spirituelles/ontologiques/cosmologiques, et de leurs terres ancestrales, résultant des politiques racistes et de l'assimilation forcée. Il est nécessaire de reconnaître la place distincte et unique des artistes autochtones en tant que créateurs et porteurs d'un patrimoine, de même que leur contribution unique à l'identité culturelle canadienne.

11 - Les artistes LGBTQ2S+ ont historiquement été confrontés à des obstacles systémiques liés à des idées préconçues voulant que l'hétérosexualité et l'identité cisgenre constituent l'état naturel de l'être humain. Les artistes de la diversité sexuelle et de genre redoublent d'effort pour avoir accès à des espaces sécuritaires (safe space), se faire respecter (langage inclusif et respect des pronoms, respect de leur vie privée et confidentialité), et voir leur art valorisé.

12 - Les artistes en situation de handicap physique ou intellectuel, sourds, malentendants, malvoyants, aveugles doivent surmonter des difficultés considérables et franchir des barrières systémiques. Ils doivent souvent faire face à des attitudes dévalorisant le potentiel des personnes vivant avec un/des handicaps en établissant comme normes les personnes dites "valides".

13 - Historiquement, les femmes ont été confrontées à des discriminations systémiques profondément enracinées dans nos sociétés et nos institutions. La participation aux décisions politiques et sociales qui les concernent directement, l'inégalité salariale, l'accès aux opportunités professionnelles, ainsi que la violence et le harcèlement sont des préoccupations qui demeurent présentes. Malgré les progrès considérables réalisés dans les dernières décennies, les défis quant au traitement des femmes dans l'industrie cinématographique persistent.